MARIAGES ET FIANÇAILLES

— En l'église de Mory a été célébré le mariage de Mlle Pauline Leroy, avec M. René Lapurt, de Manancourt.

NECROLOGIE

— On annonce la mort de M. Charlemagne Fauchille, agent de change près la Bourse de Lille, décédé le 25 juin, dans sa 44e année. Ses funérailles seront célébrées mercredi 28, à 11 heures, en l'église St-Etienne.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— **Saint-Joseph.** — Le dimanche 2 juillet aura lieu la fête de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, en l'église Saint-Joseph. Une retraite précédera cette cérémonie. Elle sera prêchée chaque soir de cette semaine, au salut de 8 heures, par le P. Beun, missionnaire diocésain.

— *Ligue Patriotique des Françaises.* — Une messe sera célébrée le vendredi 30 juin, à 8 heures, en l'église Saint-Martin, pour les membres décédés de la Ligue Patriotique des Françaises. Toutes les adhérentes de la paroisse sont instamment priées d'y assister.

ANNAPPES

— Si le coquet village d'Annappes, entouré d'un épais rideau de verdure, attire souvent les promeneurs dans son bois ombragé, nombreux aussi sont les étrangers avides de voir ses processions, qui, dit-on, sont réputées parmi les plus belles de la région.

Je suis de ces derniers, et j'ai voulu satisfaire ma saine curiosité.

Le spectacle, en effet, est imposant et le cadre où se déroule cette cérémonie religieuse est vraiment merveilleux.

En dépit des craintes de la veille, le temps s'est montré propice à la satisfaction générale.

Dans les rues de la paisible bourgade comme sur ses routes longues et étroites, le défilé du cortège foulant des pétales de roses et des tiges de graminées se déroule dans un ordre harmonieux et fait, au milieu d'un profond recueillement, une halte aux reposoirs fleuris et richement décorés.

La place me manque — et combien je le regrette — pour décrire le pittoresque et la fraîcheur des groupes, depuis le couple bucolique tenant en laisse un timide agneau enrubanné de rouge jusqu'au minuscule bataillon de zouaves pontificaux fièrement drapés dans leur éclatant uniforme.

Toutes les confréries et les œuvres de la paroisse précédées de leurs étincelantes bannières prennent part à cette réconfortante manifestation.

Et pendant que les hymnes alternent avec les airs de la fanfare, la foule se découvre sur le parcours et s'agenouille respectueusement au passage de l'ostensoir autour duquel les notables du pays et le peuple font une garde d'honneur. Puis, derrière le dais, suit la longue théorie de la population d'Annappes.

De cette vision dont je viens d'être le témoin, une douce impression se dégage: c'est qu'il est consolant, au cours de nos jours si troublés, de penser que la foi n'est pas encore éteinte en France.

Et, immédiatement, un devoir de touchante reconnaissance s'impose. On doit, en toute sincérité, exprimer des remerciements et des félicitations à l'âge de ces belles processions. Le succès et l'honneur de telles fêtes — car ce sont bien des fêtes pour les croyants — reviennent de plein droit à M. Flipo, le sympathique curé d'Annappes.

Avec un pasteur aussi aimable que dévoué, les ouailles sont à l'abri des assauts que livrent sans désemparer les ennemis de notre religion toujours debout.

Un spectateur.

INSTITUT MEDICAL du Dr DEWEVRE
Château Petite-Synthe (Nord)
MALADIES NERVEUSES
RHUMATISMES

TRIBUNAUX

— **Les suites d'un accident mortel à Tourcoing.** — Dans le compte-rendu de l'audience du Tribunal correctionnel du samedi 24 juin, nous avons relaté que M. Roussel avait été condamné à deux mois de prison. Il y a lieu d'ajouter que le bénéfice du sursis lui a été accordé.

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

H.D.T. — Oui, un droit de voirie une fois payé. — *Brise fer.* — Non, il faut un casier judiciaire indemne. — *Attof 2.* — Il est bien difficile de vous satisfaire, ces artistes la sont vagabonds par métier; les suivre dans leurs pérégrinations serait presque impossible. — *A.F. 54.* — Vous avez bien le droit de recevoir chez vous et d'héberger qui bon vous semble. — *A.P. 406.* — Demandez ce renseignement au secrétaire du Bureau de bienfaisance. — *A.B.I.* — Solliciter de la Préfecture, en faisant appuyer la requête par les autorités de la ville où elle séjourne actuellement, le rapport de l'acte d'expulsion. — *P.D.F.* — Prévenir le syndic que vous avez retiré votre pouvoir et que vous toucherez vous-même. — [illegible] — Faire opposition par huissier sur la dite somme, après avoir pris jugement contre votre débiteur.

D.T. — Le joueur doit s'en tenir à sa première déclaration. — *Y.P.G.* — Bertaux frères, éditeurs, à Paris.

Nouvelles Militaires

LES CONSCRITS AJOURNES. — Actuellement, les jeunes gens ajournés doivent obligatoirement subir le nouvel examen médical au chef-lieu du département où ils sont inscrits et ne peuvent passer la revision dans le département où ils résident. D'après un nouveau projet ministériel, les ajournés pourront, à leur choix, passer le conseil de révision au mois d'août, soit dans le département de leur domicile, soit dans le département de leur résidence.

Toutefois, cette nouvelle mesure ne sera appliquée que l'année prochaine.

Les ajournés de la classe 1910, qui demanderont à subir un nouvel examen médical devront donc se présenter devant le conseil de revision de leur domicile.

BLANKENBERGHE FESTIVAL PERMANENT 1re Prime: DIX MILLE FRS en espèces 8755

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX

— *Cours d'esperanto.* — Les cours de langue auxiliaire esperanto, suspendus par la préparation du Congrès espérantiste du 18 courant, reprendront mercredi 28 courant, à 8 heures du soir, à l'Institut Turgot, 76, rue du Collège. Ces cours sont publics et gratuits; les nouvelles inscriptions seront reçues le même soir.

Le cours pour les membres du groupe reprenant le même soir, ceux-ci sont invités à y assister.

NOTA: La méthode employée est « l'Esperanto en dix leçons », par MM. Cart et Pagnier. Prix 0 fr. 75. En vente au « Journal de Roubaix ».

— **Cours classiques de piano.** — Les concours de solfège auront lieu le mardi 27 juin, pour les élèves des cours élémentaires; le mercredi 28 juin, pour les élèves des cours moyens.

Les concours de piano sont fixés au jeudi 13 juillet ainsi que les concours de solfège et d'accompagnement, pour les élèves des cours supérieurs, sous la direction de M. I. Philipp, chevalier de la Légion d'honneur, professeur au Conservatoire de Paris, membre du Conseil supérieur.

LANNOY

— *Le certificat d'études primaires.* — Voici les différentes épreuves qu'ont eu à subir récemment les jeunes filles des écoles officielles du canton, qui se sont présentées aux examens pour l'obtention de ce diplôme:

Dictée. — L'ÉCONOMIE. — L'économie est une vertu bien humble et bien commune. On ne se vante guère de l'avoir, on se vante souvent de ne l'avoir pas; et cependant, si par l'économie la femme épargne le travail et les jours de son mari, et réserve après elle un morceau de pain à ses enfants, si par l'économie elle sauve la considération de sa famille et, sans chercher à éblouir par un éclat emprunté qui ne cache point l'indigence, elle commande le respect par une dignité modeste et une fière simplicité, cette vertu que l'on traite de prosaïque ne peut-elle pas être appelée une vertu héroïque dans un temps où elle est si difficile à pratiquer et dans une société où le luxe et la vanité font tant de victimes.

Histoire. — 1° Rappelez le nom des principaux monuments construits par les Romains et dont les restes se voient encore dans note pays?

2° Quels services Louis XI rendit-il à la France? Indiquez le siècle où vivait Louis XI.

3° Quelles étaient les occupations des courtisans qui vivaient auprès du roi?

4° Que vous rappelle la fête de la Fédération qui se célèbre le 14 juillet 1790?

5° Qu'entend-on par l'instruction obligatoire?

Questions. — 1° Pourquoi ne se vante-t-on guère d'être économe?

2° Qu'entend-on par vertu héroïque, vertu prosaïque?

3° Conjuguer au passé composé le verbe se vanter.

4° Relever dans la dictée 4 noms qualifiés et indiquer les adjectifs qualificatfs.

Composition française. — Faite la description du pupitre et de la chambre à coucher d'une petite fille qui a de l'ordre. Importance de cette qualité pour le présent et pour l'avenir.

Couture. — Couture rabattue. Lettre N.

Problèmes. — 100 hectolitres d'huile ont coûté 16.875 fr. On veut gagner 12 pour 100 sur le prix d'achat. Quel sera le prix de vente d'un demi-kilog si l'huile pèse les 9/10 de l'eau.

Une ménagère donne 2 fr. 85 par semaine à sa blanchisseuse. En prenant une ouvrière chez elle 3 jours par mois elle dépenserait 2 fr. 25 par jour outre le charbon et le savon 13 fr. 40 par an. Quelle est l'économie annuelle

***

— *Dans l'enseignement public.* — M. Fournier, licencié ès-sciences, préparateur de chimie à la Faculté des sciences de l'Université de Caen, est délégué dans les fonctions de professeur de sciences (2e ordre, 6e classe) au collège du Cateau (création).

Concerts et Spectacles

CASINO DE L'EXPOSITION

Aujourd'hui mardi, dernière représentation de l'excellente troupe actuelle.

Demain mercredi, débuts sensationnels parmi lesquels il faut citer « Les Marios », la grande attraction de l'Olympia de Paris, et « Williany », l'excellent chanteur à voix de « la Cigale ».

CONCERT DU PARC

Mardi 27 juin 1911, de 5 h. à minuit: Grand Concert. *Entrée libre.* Troupe sensationnelle. 9802d

TOURCOING

— **Les concours du Conservatoire National.** — M. Jules Dervaux, élève de M. Guillaume, professeur à l'Ecole de musique de Tourcoing vient d'obtenir au concours du Conservatoire National de Musique de Paris, un 1er prix à l'unanimité.

— **Concert public.** — Les trompettes « La Revanche » et l'orphéon « Les Mélomanes Tourquennois » exécuteront, le jeudi 29 juin, à 8 h. 1/2 du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants:

Trompettes « La Revanche »: 1. « A Nous », pas redoublé (A. Dumortier); 2. Marche Triomphale (Gadenne); 3. « Pauline », polka pour deux trompettes (A. Dumortier). — Les « Mélomanes Tourquennois »: 4. « Sur les Remparts » (Saintis); 5. « Le Croiseur » (Blancheteau). — Trompettes « La Revanche »: 6. « La Bienvenue », fantaisie (X...); 7. Fantaisie variée (X...).

LIONEL, L'HOMME-LION. On lit dans « La Métropole » d'Anvers:

« LIONEL, L'HOMME-LION. — MM. Greunkorn et Scheider, directeurs du théâtre où est exhibé à la foire de l'avenue du Sud la grande et unique attraction « Lionel, L'homme-Lion » ont chargé leur conseil à Anvers Me de Giwnée d'intenter immédiatement des poursuites contre le « Haagsche Courant » journal de La Haye qui s'était permis de déclarer dans un article que L'Homme-Lion n'existait pas et que le soir, il enlevait sa fourrure pour redevenir « un homme ordinaire ».

» Lionel a été l'objet d'examens minutieux et répétés de la part des plus grandes célébrités médicales d'Allemagne; le 25 mai 1907 notamment il a été examiné par le docteur Luschan, élève de Virchow, qui dans la « Zeitschrift fuer Etnologie 1907 Heft III » a publié un rapport très détaillé sur Lionel avec les constatations faites et le portrait du célèbre phénomène.

» MM. Gruenhorn et Schneider, managers de l'établissement, dont l'honorabilité est au-dessus de tout soupçon sont décidés à réclamer au « Haagsche Courant » la somme de 100.000 fr. de dommages intérêts et sont tout prêts à recevoir tout le corps médical qui voudrait venir examiner Lionel ».

Dans les Contributions indirectes

Nominations. — MM. Goulin, inspecteur de 1re classe (Nord) est nommé receveur principal entreposeur 1re classe, à Melun. — Boyer, commis principal, chef de poste de 1re classe à Vervins (Aisne), est nommé receveur sédentaire de 4e classe à Denain (Nord). — Fourrier, receveur sédentaire de 4e cl. à Calais-St Pierre (Pas-de-Calais), est nommé commis principal 1re classe à Wambrechies (distilleries) (Nord). — Gillot, commis principal de 4e cl. à Solesmes (margarines) est nommé commis principal 4e cl. à Pantin (margarines). — Dhainault, commis principal 1re cl. à Lille, est nommé commis principal à cheval 5e classe, à St-Omer (banlieue) (Pas-de-Calais). — Hanus, commis 1re cl. à Douai, est nommé commis principal 5 cl. à Civry-en-Argences (Marne). — Binet, commis 1re cl. à Cambrai, est nommé commis principal à pied 5e classe, à Ham (Somme). — Clément, commis 1re classe à Avesnes (bureau) est nommé commis principal 1re classe à Péronne (bureau) (Somme). — Colombier, commis 2e cl. à Péronne (bureau) est nommé commis 2 classe à Avesnes (Nord).

Elévations de classe. — M. Drapier, contrôleur de 2e classe, à Dunkerque (Nord), est élevé à la 1re classe. — M. Duléry, contrôleur 2e classe, à Lille, est élevé à la 1re classe. — M. Fertin, commis principal 5e cl. à Valenciennes (bureau), est élevé à la 4e classe. — Joly, commis principal à pied et à bicyclette, 5e cl., à Orchies, est élevé à la 4e classe. — M. Gillot, commis principal 5e classe à Solesmes (margarines) (Nord), est élevé à la 4e classe. — M. Luchet, commis 2e classe à Lille (échantillons), est élevé à la 1re classe. — M. Moniez, commis 2e classe à Lille est élevé à la 1re cl. — M. Copin, commis de 2e classe à Lille (Nord), est élevé à la 1re classe. — M. Batin, commis de 3 classe à Roubaix (Nord), est élevé à la 1re classe. — M. Wolf, préposé de 2e cl. à Loos (distilleries) Lille, est élevé à la 1re classe. — M. Laquerre, préposé de 3e classe à Beauvois (service mixte), est élevé à la 2 classe. — M. Lemarchand, préposé de 3e classe à Somain (distilleries) (Nord), est élevé à la 2e classe. — M. Arnaud, préposé de 3 cl. à Hérin (service mixte), est élevé à la 2e classe. — M. Raffy, préposé de 3e classe à Boistrancourt (sucres), est élevé à la 2e classe.

UNION DEPARTEMENTALE DES SOCIETES COOPERATIVES D'HABITATIONS A BON MARCHE DU NORD. — Les sociétés coopératives d'habitations à bon marché du département du Nord ont fondé une union départementale pour la défense de leurs intérêts.

Le bureau a été composé de la façon suivante: président, M. Mouraux, président de la société « La Municipale », Lille; vice-présidents, MM. Mézières, président de la Foncière Roubaisienne à Roubaix; Lorcet, président de « La Famille », à Rosendaël; Demolon, président de la Cambrésienne à Cambrai; secrétaire général, M. Carlier, secrétaire de « La Municipale », Lille; secrétaire adjoint, M. Druesne, secrétaire du « Foyer du Travailleur », Poix-du-Nord; trésorier, M. Poulain, administrateur de « La Mutuelle », Lille; trésorier adjoint, M. Gavelle, président de « La Prévoyance » à Saint-Amand. Siège de l'Union Hôtel de Ville de Lille.

MIDDELKERKE Gd HOTEL des BAINS Tél. 16. Dem. prospectus. 8455

DANS LA SURETE GENERALE. — Le poste de commissaire spécial de police à la Préfecture d'Arras étant supprimé, M. Mailhe, commissaire spécial, est nommé à Reims.

Nord

MORT DE M. ALBERT SAUVAGE, PREMIER ADJOINT DE DUNKERQUE. — M. Albert Sauvage, conseiller municipal socialiste, premier adjoint au maire de Dunkerque, secrétaire général des ouvriers du port, ancien secrétaire général de la Fédération des ouvriers du port et des docks de France est mort après plus d'un an de maladie.

Tirage Financier

VILLE DE PARIS 1899. — Le numéro 307.410 gagne 100.000 francs. Les numéros 141.424 et 176.739 gagnent chacun 10.000 francs.

Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs:

17959 349874 139052 78785 251474 398305 47913
278113 401861 254561 371906 359784 258304 162849
199743 166777 394417 136696 15299 46678 130979
311318 187171 186172 10208 191848 376231 174662
144496 253895

BELGIQUE

Lettre de Bruxelles

Un triste spectacle. — La Déclaration Ministérielle: ce qu'elle ne dit pas

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 24 juin.

Les séances parlementaires de cette semaine ne confirment pas précisément l'impression des journaux libéraux. Ceux-ci alléguaient que la chute du ministère Schollaert et le remplacement de ce ministère par celui de M. de Broqueville, constituaient un vrai et magnifique triomphe pour les gauches. En général, les triomphateurs ont la victoire joyeuse; faut-il croire que l'opposition a la victoire furieuse? Le spectacle de la Chambre, mercredi dernier, rappelait celui d'une vraie ménagerie. Il n'y a que le dompteur qui manquât, mais une ménagerie où se démènent les rois du suffrage universel supporterait-elle la cravache?

Pour quiconque a assisté à une de ces mémorables séances, du haut de la tribune publique, le spectacle est navrant. Humiliant aussi pour l'amour-propre national, surtout si l'on reporte les yeux sur la tribune diplomatique, où parfois les attachés des légations étrangères viennent contempler sur le vif des échantillons de la politesse belge.

A vrai dire, le pays vaut mieux que certains de ses représentants. On s'étonne seulement que des gens raisonnables envoient aux Chambres, pour les représenter, des hommes qui, à la moindre contradiction, parlent de f... leur poing dans la gueule, sautent sur l'adversaire comme des singes à qui on enlève leur pâtée, cassent autour d'eux les encriers et les pupitres.

Il ne semble plus que les assemblées délibérantes aient été investies pour substituer la discussion raisonnable aux échanges d'invectives, de projectiles et de coups. Tout débat sérieux paraît dorénavant impossible. Ceux qui ont cru que les excès de certains députés de gauche étaient provoqués sur un « projet de parti », et qu'à ce point de vue le gouvernement est responsable du désordre parlementaire, doivent être désormais édifiés. Il n'était question, mercredi, ni du projet scolaire, ni d'aucun autre attentat gouvernemental: il s'agissait simplement d'un discours de M. Daens, qui fait partie de l'opposition, mais qui a cessé de plaire à l'opposition. Contre certains de ces énergumènes, il n'est règlement qui tienne: c'est une camisole de force qu'il faudrait.

***

Quant à la Déclaration que le nouveau cabinet a faite devant la Chambre, elle reçu bon accueil dans l'opinion, encore qu'elle ne fût pas explicite sur certains points dont l'opinion s'est préoccupée. Nulle allusion n'y est faite à la dissolution du Parlement en 1912. Dans le discours qu'il a prononcé en suite de la déclaration, l'honorable chef du cabinet n'a pas davantage précisé les intentions du gouvernement à ce sujet. On est d'avis, toutefois, que la dissolution aura lieu. En effet, une vingtaine de nouveaux sièges parlementaires seront créés ensuite du recensement de l'an prochain. Environ la moitié de ces sièges seront attribués à des arrondissements dont la députation ne devrait pas être renouvelée en 1912. Faute de dissolution, il faudrait donc pour ces sièges-là, recourir à des élections partielles, d'après le système majoritaire. Mais comme les Chambres sont élues d'après la proportionnelle, la représentation nationale risquerait d'être faussée au cas où le Parlement ne serait pas dissous.

Sur l'unification des régimes électoraux, la déclaration gouvernementale n'a pas non plus fait connaître les visées ministérielles. On sait, par ailleurs, que, depuis longtemps, la plupart des membres du nouveau cabinet sont favorables à cette unification. Peut-être n'a-t-on pas cru devoir l'annoncer dès ores, pour ne pas se donner l'air d'obéir aux injonctions de la gauche. Mais il y a tant d'incohérences dans nos divers régimes électoraux que l'unification finira par s'imposer. Si on avait eu la sagesse d'y procéder au lendemain de la révision constitutionnelle, le mouvement pour le S. U. pur et simple eût probablement été enrayé net. Par malheur, en 1895, on a voulu réagir sur le terrain de l'électorat législatif, et l'on a fourni ainsi un prétexte aux partisans du S. U. pour rouvrir une campagne qu'ils avaient solennellement promis d'abandonner.

*

C'est en vue d'obtenir le S. U. — c'est-à-dire le suffrage universel pur et simple à tous les degrés, dès l'âge de 21 ans — que les socialistes déploient tous leurs efforts. Ils savent que les libéraux ne sauraient jamais occuper le pouvoir, s'ils ne pouvaient compter sur le concours de toute l'extrême gauche. Et comme les libéraux tiennent beaucoup à occuper le pouvoir, ils se voient contraints, malgré leurs répugnances, à passer sous les fourches caudines, les conditions auxquelles l'extrême-gauche subordonne son concours.

Mais le ralliement des libéraux n'est pas aussi enthousiaste que certaines feuilles d'opposition le donnent à entendre. Lorsque, dans la séance de mardi dernier, M. Vandervelde a adjuré les doctrinaires à faire ce dernier saut, MM. Hymans, Huysmans, d'autres encores, se sont abstenus d'applaudir. La droite n'a pas manquer de souligner cette abstention.

C'est que le S. U. aura pour tout premier résultat de réduire de moitié, sinon des deux tiers, l'effectif parlementaire des libéraux. Le libéralisme se recrute presque exclusivement dans les rangs de la bourgeoisie, qui est le grand réservoir des électeurs pluraux. Réduire ces électeurs pluraux à l'unique voix du S. U., le contingent libéral deviendra, du coup, une quantité presque négligeable. Sans compter que les pluraux destitués pourraient bien profiter de la seule voix qui leur restera pour se venger sur leur parti, qui les a destitués de toute influence.

Cette argumentation est à tel point décisive, qu'on s'étonne, à première vue, de voir le S. U. jouir d'aucune sympathie dans les rangs du parti libéral. N'oublions pas cependant que cette sympathie, là où elle se manifeste, est plutôt affectée que réelle. Beaucoup de libéraux, en effet, se disent qu'ils peuvent, sans péril, adhérer au S. U., du moins pour le Parlement, puisque le vote du S. U. est subordonné à une revision constitutionnelle, et que la revision constitutionnelle est impossible sans l'assentiment des deux tiers des Chambres. Or, les deux gauches n'ont pas le moindre espoir de réunir jamais les deux tiers voulus.

Mais les socialistes sauront bien contraindre leurs alliés à exécuter leurs engagements, du moins en ce qui concerne l'électorat communal.

L'importation des fumiers, foin, etc. et la fièvre aphteuse

En vertu d'un arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, en date du 16 juin, exécutoire à partir du 24, l'importation et le transit par les frontières de terre et de mer, des fumiers, de foins, de pailles, de boues ainsi que de peaux, de laines, de poils, d'os, d'ongles, de cornes à l'état frais de provenance hollandaise, allemande, grand-ducale et française, sont subordonnés à la production d'un certificat délivré par le bourgmestre de la localité de provenance, attestant que, pendant les 21 derniers jours, la stomatite aphteuse n'a pas été constatée dans la ferme d'où sortent ces produits, ni dans un rayon de cent mètres de cette ferme.

Le lait des dites provenances peut être admis à l'importation et au transit, à la condition d'être accompagné d'un certificat de l'autorité locale compétente, attestant qu'il sort d'une étable où ne règne pas la stomatiste aphteuse ou qu'il a été chauffé à une température suffisante pour détruire tout germe de maladie.

Aucun certificat de l'espèce ne doit être fourni pour le transit direct des produits sus-visés effectué par la voie ferrée en wagons plombés et sans déchargement.

Les Souverains à Ostende

Les princes royaux reçoivent le baptême de la mer

Le Roi, actuellement au chalet d'Ostende, a offert samedi au duc de Brabant et au comte de Flandre, une excursion en mer. C'est le baptême de la mer que recevaient les jeunes princes, sous la surveillance de leur père. Un petit navire de pêche, l' « Ibis III », avait été choisi pour cette première promenade en mer des princes Léopold et Charles.

Contre l'alcoolisme

Un groupe des individualités antialcooliques de tous les partis et des différentes régions du pays, a pris l'initiative de réunir cette année à Bruxelles tous ceux qui estiment qu'il faut combattre l'alcoolisme en Belgique par l'arme efficace de l'abstinence totale de toute boisson renfermant de l'alcool.

Sans doute, les efforts de ceux qui conseillent la modération n'ont pas été inutiles et leur action dans l'avenir est encore indispensable; mais puisqu'il s'agit d'un but différent à atteindre par d'autres moyens, il importe que les abstinents se concertent entre eux pour améliorer leurs méthodes de propagande et augmenter l'ardeur qui les anime dans la lutte.

La date qui a été choisie coïncide avec les fêtes nationales qui amènent un certain nombre d'étrangers à Bruxelles.

Il y aura, éventuellement, une réunion le samedi 22 juillet, dans l'après-midi, fréquentée surtout par les adhérents qui sont empêchés le dimanche.

Le Parricide d'Oostham

RECONSTITUTION DU CRIME. — DEUX MISES EN LIBERTE

Une douzaine de gendarmes ont amené les prisonniers à Oostham. Léopold Ooms, le meurtrier, a été tenu séparé de sa mère et de ses frères.

Le récit du drame

A peine entré dans la maison, il a fait le récit suivant:

— Je me suis levé à Quandmechelen, où je dormais chez mon patron. Me promenant dans les champs, je suis arrivé ici. Le pain était dans l'armoire et je me suis mis à manger. Mon père est arrivé, et m'a chassé, disant que je devais manger chez mon patron. Comme je ne partais pas, il m'a frappé avec le bâton qui se trouve là contre le mur, j'ai riposté en frappant avec une hache. Alors mon père a saisi son revolver et je me suis sauvé. Il a tiré un coup sans me blesser; je l'ai alors désarmé et ai tiré trois fois; deux balles l'ont atteint. Il est tombé en gémissant. J'ai jeté le revolver sur la table, puis j'ai pris mon père sur mon dos pour le porter au puits. En route il gémissait encore. Sur le bord du puits j'ai déposé mon fardeau, et j'ai remis aux pieds les sabots que mon père avait perdus en chemin. Pendant que je déblayais l'ouverture du puits, mon père gémissait toujours. Quand le puits fut ouvert j'y ai jeté le corps, puis je l'ai couvert de pierres et de tuiles. J'ai alors refermé l'orifice au moyen de bois et de terre et suis allé effacer et enlever les taches de sang. A ma mère, j'ai dit ce qui s'était passé, demandant qu'elle gardât le silence. Je suis alors retourné à Quandmechelen chez mes maîtres. Quand j'ai appris que les gendarmes du camp de Beverloo s'occupaient de l'affaire, j'ai fracturé le coffre dans lequel ma patronne conservait mon salaire, j'ai pris mon argent et me suis enfui. J'ai logé une nuit, dans le foin, à la belle étoile, à Tessenderloo. A Diest, j'ai rencontré des amis; je leur ai tout dit, les invitant à boire des verres de bière, et annonçant que j'allais me noyer. Ils auraient dû m'arrêter et me livrer à la justice, c'était leur devoir! J'ai pris le train pour Liége et ai été arrêté chez un ami à Saint-Nicolas. Ce dernier avait prévenu la police parce que, juste avant mon arrivée, il avait lu dans un journal que j'étais recherché pour parricide. Mon père était difficile et me cherchait toujours dispute.

Reconstitution du crime

Pour vérifier s'il était possible que le faible individu qu'est le meurtrier ait commis seul le crime, les magistrats instructeurs ont fait coucher à terre, un homme pesant 60 kilos comme la victime. Le meurtrier l'a pris sur le dos et s'est dirigé vers le puits au pas de course. Les gendarmes avaient de la peine à le suivre. Devant le puits, il a déposé sa charge et a expliqué comment il a achevé son crime. Toutes ces expériences se sont déroulées en présence d'une foule compacte de curieux.

Le meurtrier prétend avoir laissé le revolver sur la table. Or, ce revolver a été retrouvé entouré d'un mouchoir ensanglanté, derrière un lit. L'assassin prétend ne pas connaître ce mouchoir.

Mises en liberté

A la maison communale les alibis invoqués par les fils Ferdinand et Joseph ont été reconnus exacts. Quand la mère a appris que ses fils allaient être mis en liberté, elle leur a recommandé de bien soigner leur petit frère de 7 ans. Elle maintient ses premières déclarations.

La mère et son fils Léopold restent écroués. Ils seront confrontés sous peu.

MOUSCRON

Un vieillard est trouvé dans un champ de betteraves emballé et ficelé

VICTIME DE RODEURS DE FRONTIERE

Au numéro 161 de la rue de Roubaix, au hameau du Haut-Judas, dans une maison de logement portant l'enseigne « A la Grande Bouloire », tenue par M. Charles Dejans, habite depuis deux ans, un vieillard de 63 ans, Aloïs Vermeersch, vivant de mendicité et marchand de chiffons à l'occasion. Le pauvre homme, qui est veuf, était parti samedi matin, vers sept heures et demie, à Mouvaux, où habite une de ses filles, Mme Six-Vermeersch.

Habituellement, le vieillard est de retour à son logement, le même jour dans la soirée.

TROUVÉ DANS UNE TOILE D'EMBALLAGE

Or, dimanche soir, à 7 heures, un ouvrier de Tourcoing, qui passait au hameau du Petit-Courtrai, au Mont-à-Leux, eut l'attention retenue par la présence d'un colis suspect dans un champ de betteraves logeant le chemin. Il s'en fut appeler à l'aide dans une maison proche et l'emballage ficelé, qui contenait un homme, dont la tête seule émergeait, et qui se plaignait de douleurs, fut transporté par trois hommes dans la maisonnette.

Là on lui administra un cordial et ce ne fut que par monosyllabes qu'il balbutia quelques paroles plutôt incohérentes.

Le malheureux, étant ivre, avait vraisemblablement été attaqué par une bande de rôdeurs. Ses pieds ne portaient plus de bottines, sa casquette, son porte-monnaie, ses deux vestons et ses papiers, avaient également disparu. A la tête on releva des déchirures, probablement causées par des épines et sur tout le corps, il portait des contusions, signes évidentes d'une agression.

A dix heures et demie du soir, le même jour, il fut transporté à son logement où, lundi matin, l'agent de police Mercier, du Mont-à-Leux, prévenu, se rendit afin de recueillir les éléments de l'affaire.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Scheppens. Le praticien redoute un refroidissement du malade qui a dû séjourner une nuit et un jour dans les champs.

On n'est pas éloigné de croire que l'agression se soit produite sur le territoire français et que le malheureux ait été transporté dans le champ où il a été trouvé.

Lundi soir, à cinq heures et demie, le pauvre mendiant a été transféré d'urgence à l'hôpital.

L'enquête continue et comme les témoins de la trouvaille travaillent à Tourcoing, elle nécessitera un certain laps de temps pour documenter la police. Le Parquet de Courtrai a été prévenu.

Dans la soirée, le pauvre vieillard ne souffrait plus autant; la fièvre semblait diminuer. Il ne peut pas encore expliquer dans quelles conditions il a été attaqué.

FÊTE INTIME CHEZ LES DAMES DE MARIE A MOUSCRON. — On le connaît trop peu, dans le Nord de la France, ce pensionnat de premier ordre, où maîtresses et élèves semblent se tenir les coudes, et travailler comme en union, pour poursuivre le but à atteindre: « Education chrétienne et instruction complète à tout point de vue ».

Situé sur la hauteur avec un beau parc, dont la vue s'étend indéfiniment, le pensionnat des Dames de Marie, avec ses hautes et larges fenêtres, semble baigné dans la lumière.

Les élèves y ont jouissance complète du parc; et c'est là, que nous avons assisté jeudi dernier, à une véritable féérie. En effet, la « fancy fair » battait son plein; et c'était bon de voir parents, maîtresses et élèves réunis dans une commune cordialité, allant d'une attraction à l'autre, dans ce cadre tout ensoleillé.

Et puis, il y avait **Exposition.** C'était d'abord, comme un coin de salon, où s'étalaient guéridons, étagères, dessous de plat, sculpté pyrograves, ornés de métal repoussé; peintures sur satin, peinture cristal à reflets chadoyants, cuirs repoussés, etc., etc.

En face, c'était le côté commercial auquel on donne grande importance. Effets de commerce, tenue de livres, méthodes américaines lettres de commerces, factures, sténographie, dactylographie avec le nom des élèves diplômées en ces parties.

Au milieu, une table dressée, ornée, avec art, où fleurent bon gâteaux et petits fours, plats appétissants, douceurs variées. Nous avons assisté la veille à l'école ménagère du pensionnat; et aussi à l'école ménagère gratuite, à la préparation et à la cuisson de toutes ces bonnes choses.

A proximité, profusion de conserves et de gelées de tous les fruits et les légumes de notre pays; stérilisation de ces légumes et ces fruits avec l'appareil dont on s'en sert à cet effet. Sur les murs des études de peinture et de dessin d'après nature, nous réjouissent, en songeant que les élèves ne font pas seulement la cueillette des légumes et des fruits, mais que, amies de la nature, elles s'amusent à croquer de délicieux paysages, et des natures-mortes, dans ce beau parc qui est **leur**, de temps à autre, un Maître vient leur enseigner l'horticulture, et c'est gentil de les voir groupées, suivre le Maître et écouter sa causerie sur les fleurs, les arbres, les fruits, et les légumes.

Les travaux frœbéliens si intéressant pour la classe enfantine attirent tout particulièrement l'attention des mamans.

Voici alors: Cartes géographiques; itinéraires de voyage; grande ligne de navigation. On entend une causerie en anglais; des auditions de musique. Bravo! Mesdames, je comprend l'enthousiasme de vos élèves.

Un long coup d'œil sur les ouvrages à l'aiguille: l'art de la femme. Jupes et robes n'ayant pour garniture que les broderies faites par les élèves. Costumes-tailleurs, coupe, broderies artistiques, layettes, vêtements pour pauvres et Linge d'Eglise.

Il ne manque qu'une chose: quelques notions de Cours de la Croix-Rouge. Souhaitons-les pour la prochaine année scolaire.

Mme E., S.

COURTRAI

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 26 juin 1911. — Présidence de M. de Haerne, vice-président.

Abus de confiance d'une somme de 1.200 fr. à Roubaix. — Marie Vandendriessche, 31 ans, originaire de Lauwe, servante à Roubaix, fit la connaissance dans la dite ville d'une nommée Volckaert Odile, native de Lauwe et aussi domestique à Roubaix; comme Vandendriessche Marie était orpheline, la dite Volckaert lui fit beaucoup d'amabilités et s'offrit de la considérer comme sa mère; elle lui conseilla de lui remettre ses gages pour qu'elle les place. Marie Vandendriessche accepta et Odile Volckaert touchait intégralement le salaire qu'elle plaçait disait-elle à la caisse d'épargne à Mouscron. Les vêtements dont avait besoin Marie Vandendriessche furent achetés par Odile Volckaert. Cela durait environ depuis 5 ans quand un beau jour Marie Vandendriessche ayant une méfiance au sujet des belles toilettes portées par Odile Volkaert, lui demanda l'argent qu'elle avait reçu, et sans plus amples explications Odile Volckaert prétendit qu'elle ne connaissait même pas Marie Vandendriessche. Une plainte fut formée par la préjudiciée et Odile Volckaert prévenue d'avoir frauduleusement détourné depuis moins de 3 ans au préjudice de Marie Vandendriessche, une somme de 1.200 fr. qui lui avait été remise à la condition de les rendre ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé, est condamnée à un emprisonnement de dix mois et une amende de 26 fr. Le tribunal a ordonné l'arrestation immédiate de la condamnée.

— Mme Hollebecq, négociante en farine à Mouscron, s'était aperçu que le dernier acquit au livret lui présenté par une de ses locataires, Irma Desmettre, femme de Charles Quequin, ménagère à Mouscron, concernant le loyer, était faux. Irma Desmettre donnait une réponse évasive. Le tribunal, pour faux et usage de faux octroie 3 mois de prison, 26 fr. d'amende à la coupable, mais avec sursis.

Jules Verschoore, journalier à Courtrai, a volé deux bêches au cimetière, dont coût: 3 mois de prison, 26 fr. d'amende. Continuant ses exploits, il s'est approprié des poules au préjudice de Ch. Termote, cultivateur à Bissegem, dont 5 mois de prison, 26 fr. d'amende, plus 2 mois pour rébellion et enfin 15 fr. d'amende pour ivresse publique; l'arrestation immédiate du condamné est ordonnée.

Tryphon Dieusart, ouvrier mineur à Oudecappelle a donné un faux nom à la police; par défaut, 21 jours de prison, plus 4 mois de prison et 26 fr. d'amende pour vol de bêches au préjudice de Charles Bonte et aussi 21 jours de prison pour port de faux nom.

10 jours de prison à Camille Maes, ouvrier agricole à Lendelede, pour coups à Camille Sabbe.

Henri Waelkens, ouvrier briquetier à Waereghem, encourt 26 fr. d'amende pour avoir laissé travailler le dimanche un garçon âgé de moins de 16 ans.

Jules Noppe et Achille Dewyn, ouvriers briquetiers à Harlebeke, prévenus de vol de deux lampes, sont acquittés faute de preuves suffisantes.

Henri Bisschop, journalier à Courtrai, s'est approprié cinq poules appartenant à Decabooter. Coût: 5 mois de prison et 26 fr. Il a outragé l'agent de police Vermeulen à Heule, qui était parvenu à l'arrêter; un mois de prison et 26 fr. d'amende, plus 2 mois de prison pour rebellion envers le même agent et 2 mois de prison pour port d'un revolver, enfin 15 fr. d'amende pour ivresse. Le condamné a été arrêté séance tenante.

MENIN

UNE NUIT MOUVEMENTÉE

Des agressions. — Des rixes. — Des disputes. Un brelan de procès

La nuit de dimanche à lundi a été à Menin, particulièrement agitée. Il s'y est produit plusieurs scènes sanglantes, des agressions, des disputes. La police et la gendarmerie furent sur les dents jusqu'à une heure avancée.

LA VENGEANCE D'UN ECONDUIT

La première scène s'est produite vers 10 heures. Un jeune homme de 21 ans, Valère Sieleghem, tailleur, courtisait une jeune fille, dont le père, M. Ernest Vansteenkiste, est cabaretier au n° 46 de la rue d'Ypres. Il y a quelque temps, pour un motif qu'on ne dit pas, le tailleur fut invité à ne plus se présenter chez les parents de son amie. Malgré cette défense, Sieleghem entrait dimanche soir chez M. Vansteenkiste. Le cabaretier l'ayant prié de sortir, Sieleghem s'y refusa. Une dispute se produisit et finalement le jeune homme fut mis à la porte. Furieux, Sieleghem résolut de se venger et pour ce faire, il brisa les vitres. Mal lui en prit, car un éclat de verre lui entra dans le poignet, sectionnant une artère. Perdant du sang en abondance, Sieleghem entra dans une maison voisine, où M. le docteur De Backer lui donna des soins. Sieleghem qui devra subir une assez longue incapacité de travail, a été pour comble de malheur, l'objet d'un procès-verbal, pour bris de clôture.

UNE AGRESSION INEXPLICABLE

Vers deux heures et demie du matin, M. Césaire Vanlusepine, 40 ans, cabaretier, rue Royale, fermait les volets de son établissement quand, tout à coup, un individu accourant vers lui, le terrassa sans mot dire et lui porta dans la poitrine, un violent coup de talon, puis il prit la fuite.

M. Vanlusepine, péniblement, regagna sa demeure où M. le docteur De Backer vint lui donner des soins. Le blessé se plaignait de vives douleurs dans le côté gauche. Le médecin n'a pas relevé de fracture, mais il estime que le malheureux devra subir une incapacité de travail d'au moins quinze jours.

Quant à l'auteur de cette sauvage agression, il est connu; c'est un nommé Achille Vanthomme, 27 ans. La gendarmerie qui a ouvert une enquête s'est mis à sa recherche, mais n'est pas parvenue à l'arrêter.

UNE SERIE DE RIXES ET D'AGRESSIONS

Sur le champ de foire, dans la soirée, de nombreuses rixes ont surgi. La police est chaque fois intervenue pour séparer les combattants et il n'y eut pas moins de dix procès-verbaux rédigés à la charge des batailleurs.

Au hameau des Baraques, trois ou quatre passants ont été l'objet d'agressions de la part de rôdeurs de frontière. Plusieurs ont pu s'échapper sans grand dommage, mais l'un d'eux particulièrement, qu'on nous a dit habiter Roncq, a été assez sérieusement blessé au bras.

Aucune plainte n'avait encore été déposée lundi soir.

Les cambrioleurs dans une boucherie

Ils s'attaquent à un coffre-fort. — Vaines tentatives. — Les malfaiteurs se retirent « bredouille ». — L'enquête

Dans la nuit de dimanche à lundi, d'audacieux malfaiteurs ont opéré dans une boucherie, exploitée au numéro 132 de la rue de Bruges par M. Adolphe Vanrobays. Heureusement, leurs opérations furent sans résultat, et les cambrioleurs, craignant, croit-on, d'être surpris, durent se retirer sans emporter quoi que ce soit.

Après avoir escaladé les murailles et les haies des jardins des maisons voisines, les malfaiteurs sont parvenus dans la cour de M. Vanrobays; ils pénétrèrent dans la maison en passant par l'imposte de la porte, imposte qu'on laisse toujours ouverte, même la nuit.

Une fois dans l'habitation, ils se rendirent dans le magasin. Pensant trouver de l'argent dans le tiroir du comptoir, ils le fracturèrent, mais il était complètement vide.

De là, les malfaiteurs se dirigèrent vers le salon où se trouve le coffre-fort. A l'aide d'un burin, ils pratiquèrent des pesées sur une petite porte du coffre-fort, porte derrière laquelle se trouvent les secrets mais leurs tentatives devaient être vaines.

Ce fut lundi matin, vers cinq heures et demie, qu'en se levant, le boucher constata la visite des malfaiteurs. Il put, après une courte investigation, se convaincre qu'aucun objet n'avait disparu.

Il alla aussitôt porter plainte à la police et M. Vandevoorde, commissaire-adjoint de police, ouvrit une enquête qu'il poursuivit durant toute la journée. De nombreuses personnes ont été entendues; mais jusqu'ici, aucun résultat n'a été obtenu.

On peut s'étonner que les malandrins n'aient rien emporter. C'est que sans doute ils ont été dérangés. Vers une heure et demie, une patrouille de police a parcouru la rue de Bruges, et les agents, bien que n'ayant rien remarqué d'anormal s'étaient arrêtés en face de la boucherie Vanrobays. C'est sans doute à cette circonstance que le boucher doit d'en être quitte à si bon compte.

CREME SIMON
sans rivale pour les soins de la peau

A l'Exposition: Les facades des palais de la Belgique et de la Chambre de Commerce sont peintes à l'**Euchromine**, peinture silicatée à l'eau, lavable et très économique. Dessauvages, 26, Bd Colmar, Roubaix. 7277

NIEUPORT BAINS - Hôtel du Phare Dernier confort. — Lift — Prix mod. Pêches privées grat. pr clients. Garage. 133

PEINTURE décors, vitrerie, miroit., peint. laques, pap. peints. Léon Cocheteux, 84, rue du Luxembourg, Rx. Tél. 20.30. 758

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 26 juin.

Le marché a témoigné aujourd'hui, dès l'ouverture, d'une certaine animation dans bon nombre de compartiments du parquet. En coulisse, les tendances plus calmes du début se raffermissent en clôture, de telle sorte que l'ensemble de la cote finit en amélioration plus ou moins sensible.

Notre Rente ne se modifie pas de façon notable à 95.25. De même, les fonds étrangers se retrouvent non loin de leur niveau précédent.

Dans le groupe des sociétés de crédit, il convient de signaler la reprise de la Banque de Paris à 1834, celle du Lyonnais à 1504, de l'Union Parisienne à 1262. En dehors de cette dernière, nous relevons parmi les Banques qui participent à l'émission de l'emprunt argentin, dont nous avons déjà parlé, les maisons Heine et Cie, Hottinguer et Cie, Mallet frères et Cie, Mirabaud et Cie, de Neuflize et Cie, la Société centrale des Banques de province, etc. Le prix d'émission est fixé à 497,50, payables 50 fr. en souscrivant, 75 fr. à la répartition du 17 au 20 juillet, 150 fr. du 1er au 5 septembre, 222 fr. 50 du 26 au 30 décembre 1911.

Sociétés étrangères calmes. Grands chemins français bien tenus. Aux lignes espagnoles rien d'intéressant. Par contre l'Atchison est en reprise à 606.

Les valeurs de traction se raffermissent, notamment le Nord-Sud à 284 et l'Omnibus à 723. Aux industrielles russes, la Sosnowice s'avance à 1500, Briansk à 481, Bakou à 818.

Le Rio passe de 1786 à 1790. Philadelphia s'inscrit à 307, l'American Téléphone à 793.

En banque, Rand Mines 209, De Beers 478.50. Au comptant, en valeurs diverses, la Franco-Wyoming préférence s'avance à 107.50, l'ordinaire est ferme à 44.50. Les actions de la Société Naphte Lianosoff introduites aujourd'hui avec succès, se sont traitées à 400 fr.

PHILOUZE & WADDINGTON,
20, rue Le Peletier, Paris.

SOCIETE GENERALE
48, rue de la Gare, ROUBAIX
1, Rue de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING
Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons. — COFFRES-FORTS DEPUIS 3 FR. PAR MOIS: 25 FRANCS PAR AN. 4885